

[vous êtes ici : Accueil > Tous les communiqués](#)

Chaires mixtes : des recrutements conjoints universités-organismes de recherche

Les organismes de recherche et les universités ont désormais la possibilité de recruter ensemble un maître de conférences. Vocation des chaires mixtes : attirer les talents à l'université grâce à des conditions de travail attractives en termes de rémunération et d'environnement, et valoriser une recherche de qualité et d'excellence.

Communiqué - [Valérie Pécresse](#)

02 avril 2009

Suite à la rencontre avec les organisations syndicales, les directeurs d'unités de recherche, les Présidents des conseils scientifiques, les dirigeants d'organismes et la Conférence des Présidents d'Universités, Valérie Pécresse a souligné qu'elle souhaite vivement que les modalités de mise en œuvre des chaires traduisent cet esprit.

Elle rappelle que la mise en place des chaires doit également se faire dans cette logique constructive, et ne doit pas conduire à une gestion restrictive des postes dans les organismes de recherche.

Valérie Pécresse appelle donc les organismes de recherche à rouvrir leur campagne d'emploi dès à présent pour procéder au recrutement de 130 chercheurs supplémentaires, chiffre correspondant au nombre de postes gelés par les organismes. Elle précise que le coût de ces chaires, estimé à 4,5 millions d'euros environ, sera pris en charge par une dotation d'origine ministérielle et non sur le budget actuel des organismes.

La ministre rappelle enfin que cet engagement implique une contrepartie dans la mise en place de ces chaires : ainsi, l'Etat veillera scrupuleusement aux conditions dans lesquelles elles sont créées, et le financement de la masse salariale sera accordé au fur et à mesure de leur création. Elle annonce qu'une concertation sera d'ailleurs ouverte entre les présidents d'universités et les organismes concernés sur leur mise en œuvre.

Les chaires, une réponse pragmatique pour attirer et garder les talents à l'Université

➡ **130 chaires** ont à ce jour été réparties entre les organismes de recherche, et les maîtres de conférences sont actuellement en cours de recrutement. Le lauréat de la chaire sera ensuite placé, de droit, en délégation auprès de l'organisme, et déchargé pour 2/3 de sa charge d'enseignement.

➡ **Pourront postuler** : un jeune docteur, un maître de conférences titulaire dans le cadre d'une mutation, ou un chargé de recherche qui souhaite devenir maître de conférences.

➡ Ce dispositif sera décisif pour la **valorisation des carrières** des jeunes enseignants-chercheurs, puisque les maîtres de conférences recrutés dans le cadre de ces chaires bénéficieront d'une **prime significative de 6 000 à 15 000 € par an** (prime de recherche et d'encadrement doctoral) et de **crédits destinés à soutenir leurs recherches** (de 10 à 20 000 € par an).

➡ Ces chaires sont au final **une formule gagnant-gagnant** :

- > **pour le nouveau maître de conférences**, qui bénéficiera d'un double label université et organisme, de moyens financiers substantiels pour mener sa recherche et d'une participation à l'enseignement suffisante pour l'aguerrir, sans l'éloigner de la recherche ;
- > **pour l'université et l'organisme**, qui s'appuieront sur ces recrutements conjoints pour mettre en œuvre une stratégie scientifique commune dans des disciplines identifiées, en utilisant au mieux les compétences et en partageant justement les coûts.

Mis à jour le 09 avril 2009